



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 2 juillet 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	46

Date de convocation

26 juin 2025

Environnement – Solarisation des toitures publiques – Réorientation de la politique communautaire – Programme d'investissement en autoconsommation collective patrimoniale

**N° de la délibération
2025-431**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 2 juillet 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle les Berges du Rhône à Gervans sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUJILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, Mme Lyliane BURGUNDER, M. Patrick CETTIER, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Depuis 2021, ARCHE Agglo est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial qui a pour objectif l'adaptation du territoire aux dérèglements climatiques et aux enjeux énergétiques, comme la baisse des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air. Ce programme vise notamment à baisser fortement les consommations d'énergie et à augmenter d'autant la production d'énergies renouvelables. Le gisement d'ENR le plus évident à mobiliser sur notre territoire est le photovoltaïque. ARCHE Agglo s'est concentré en premier lieu sur le public.

Toitures et parkings les plus importants (ARCHE Agglo et communes) sont développés dans une logique de tiers-investissement dans le cadre d'un partenariat avec un groupement d'entreprises (Solarhônga, la SEM Énergie Rhône Vallée et la centrale villageoise Passerelle énergie) sélectionné via un appel à manifestation d'intérêt. Ce projet concerne également le patrimoine de plusieurs communes. Dans ce cadre Passerelle énergie a équipé 2 toitures (Ecole Vincent d'Indy à Tournon sur Rhône et bâtiment ARCHE Agglo à Champos), une troisième est prévue d'ici la fin de l'année (Ecole des Luettes à Tournon sur Rhône). La SEM Energie Rhône Vallée a de son côté signé une promesse de convention d'occupation temporaire pour le Gymnase de Mercuriol-Veaunes et a proposé des promesses de convention d'occupation temporaires pour 5 autres toitures communales. Concernant Solarhônga, une promesse de convention d'occupation temporaires est en voie d'être signée pour lancer les études pour le projet d'ombrières sur le parking du Train de l'Ardèche. Beaucoup des autres projets sont mis à mal à défaut de rentabilité suite aux nouveaux tarifs de rachat de l'électricité à la baisse. Il n'y a pas de développement suffisant de projets à court et moyen terme permettant la création de la société de projet prévue avec Solarhônga pour laquelle la prise de participation imaginée d'ARCHE agglo pouvait aller jusqu'à 400 000 € prévus dans le Plan Pluri-annuel d'Investissement ARCHE Agglo (projet horizon).



En parallèle, il a été engagé des études pour des investissements en maîtrise d'ouvrage ARCHE Agglo, sur des toitures plus modestes ainsi que deux bâtiments neufs à livrer en 2026 (ALSH des Goules, nouveaux locaux techniques) dans une logique d'autoconsommation collective patrimoniale, visant à réduire les factures d'énergie de la collectivité. L'autoconsommation collective permet de partager une production d'électricité locale entre plusieurs personnes (physiques ou morales) situées sur des sites géographiquement distants en repassant par le réseau public. L'autoconsommation collective « patrimoniale » concerne la seule collectivité qui est simultanément producteur et consommateur sur ses différents sites. La distance entre les deux participants les plus éloignés ne doit pas dépasser 2 km mais depuis mars 2025, par dérogation le périmètre de l'autoconsommation collective peut-être étendu à l'échelle de l'EPCI à condition que tous les participants soient exclusivement des organismes publics ou des organismes privés exerçant une mission de service public ou des SEML.

Ce sont les installations neuves qui ont la puissance potentielle la plus élevée avec 87 kWc pour l'ALSH des Goules et 86 kWc pour le nouveau bâtiment technique ARCHE Agglo. Ces deux bâtiments seront livrés en 2026 et ils se situent tous les deux à Tournon sur Rhône. Concernant les bâtiments existants, des études structures ont été menées en mars 2025 par la société AIS Ingenierie. Il est possible aujourd'hui sans gros travaux supplémentaires d'équiper 5 toitures existantes en plus des 2 toitures neuves : l'accueil du camping de Champos, le snack de Champos, la toiture plate de l'espace des collines (sous-réserve de refaire l'étanchéité), les bureaux de Mercuriol (partie toiture inversée) et l'école de musique de Tain l'Hermitage (sous-réserve d'investigations complémentaires).

Le bureau d'étude COOPAWATT a été missionné pour étudier les productions potentielles des 7 bâtiments producteurs en rapport à la capacité de valorisation en autoconsommation des 21 bâtiments les plus consommateurs d'ARCHE Agglo. Avec ces seuls 21 bâtiments, 90% de la production photovoltaïque serait valorisée en autoconsommation collective ce qui permettrait de couvrir 25% de la consommation électrique d'ARCHE Agglo. En intégrant l'ensemble des points de livraison électrique d'ARCHE Agglo, il est très probable d'arriver à 100% d'autoconsommation. Les économies générées par la réduction de la facture électrique et l'éventuelle revente du surplus dans le cadre des tarifs d'achat actuel d'EDF « obligation d'achat » permettrait de couvrir les coûts d'investissements en 5,5 ans pour l'ensemble de l'opération i-compris les reprises d'étanchéité à prévoir sur la partie plate du toit de l'espace des collines.

Toiture\j	Camping Champos	Snack Champos	Espace des Collines	Ecole de musique	Bureaux Mercuriol	Neuf - STSE	Neuf ALSH	Total
Puissance potentielle	20,5 kWc	61 kWc	32,5 kWc	24 kWc	22 kWc	85,97 kWc	87,3 kWc	332,5 kWc
Phase de développement (€)	1 300 €	4 300 €	4 200 €	3 800 €	3 800 €	7 300 €	11 000 €	36 000 €
Coût travaux (€)	32 000 €	53 000 €	114 300 € (80 k€ étanchéité)	33 800 €	32 900 €	71 000 €	74 500 €	412 000 €
Total investissement (€) dont prime à l'investissement	29 400 €	51 000 €	112 000 €	33 000 €	32 500 €	70 000 €	85 600 €	415 000 €
Chiffre d'affaires (€/an) dont économies	5 000 €	14 500 €	8 000 €	7 100 €	6 100 €	23 700 €	18 400 €	83 000 €
Charges d'exploitations (€/an)	500 €	1 100 €	1 100 €	500 €	500 €	1 500 €	2 000 €	6 800 €
Temps de retour brut (an)	6,6	3,8	16,5	5,0	5,8	3,2	5,3	5,5

Les coûts d'investissement sur les bâtiments neufs sont déjà budgétés dans le cadre des opérations en question. Les coûts d'investissement sur les autres toitures nécessitent de mobiliser le Plan Pluriannuel d'Investissement Horizon « plan de solarisation des toitures et parkings publics » de 400 000 € destiné initialement à la prise de participation dans la société de projet commune avec Solarhônâ.

Enfin l'étude conclue également qu'il est possible dans un deuxième temps d'intégrer les communes en tant que producteurs ou consommateurs dans la boucle d'autoconsommation collective moyennant la mise en place d'une organisation et de règles communes de répartition et de facturation de l'électricité produite. Cela nécessite toutefois un travail de faisabilité juridique.

Considérant l'avis du conseil des Maires du 04 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 46 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** la mise en œuvre du programme d'investissement photovoltaïque en autoconsommation collective patrimoniale sur les toitures intercommunales ciblées ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;
- ✓ **APPROUVE** le principe de mobiliser le Plan Pluriannuel d'Investissement Horizon « plan de solarisation des toitures et parkings publics » en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 2 juillet 2025.

Signé électroniquement par : ~~Frédéric SAUSSET~~

Date de signature : 04/07/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo